



## LE RÈGLEMENT DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE SACRÉ-CŒUR/SAINT-VIATEUR

Pour s'assurer d'un milieu d'apprentissage sain et agréable, je dois respecter les règlements de l'école et de la classe. Je dois aussi être respectueux envers les intervenants et mes pairs.

1. Le vouvoiement est préconisé à l'école lorsque les élèves s'adressent à un intervenant. J'utilise le monsieur et madame lorsque je m'adresse à un adulte
2. Je me comporte avec gentillesse et politesse dans mes paroles et dans mes gestes avec toutes les personnes que je côtoie. Je bannis de mon langage les jurons, les vulgarités, les sacres, les moqueries, les sobriquets, les «surnoms» et toutes paroles qui pourraient blesser.
3. J'accepte d'être repris, reprise par tout intervenant représentant l'autorité.
4. Les batailles, **bousculades**, **tirailages** sont défendus, ainsi que toutes formes de violence ou d'agression physique et verbale (**poussées**, **menaces**, **sacres**, **intimidation**, etc.)
5. J'évite de lancer tout objet susceptible de blesser un autre élève (roche, balle de neige, etc.)
6. Je peux utiliser la côte seulement l'hiver pour glisser. J'évite de glisser debout sur la côte ou sur les glissoires. Je ne grimpe pas aux arbres ni aux clôtures.
7. Au son de la cloche, je me hâte de prendre mon rang calmement. Dès mon entrée, je demeure **CALME**.
8. Je porte des chaussures à l'intérieur et je les change pour des chaussures appropriées à l'extérieur. En tout temps, j'attache mes chaussures.

9. Je dois motiver une absence ou un retard en avisant le secrétariat par téléphone ou mon professeur par un billet ou à l'agenda.
10. Je range et je barre ma bicyclette sur le support en arrivant à l'école. Je m'éloigne de ce lieu immédiatement. Lorsque j'arrive à la cour de l'école, je range ma trottinette, mes souliers à roulettes ou mes patins à roues alignées dans mon sac à dos ou ma bicyclette sur le support prévu à cet effet.
11. Sauf exception autorisée par la direction de l'école, je n'ai pas le droit d'apporter à l'école des objets personnels afin d'éviter les pertes, les bris, les convoitises, etc. L'école se dégage de toutes responsabilités pour perte, bris, etc...
12. Puisque je suis responsable, je conserve en bon état le matériel, le mobilier et les jeux mis à ma disposition. Je remets en ordre les locaux mis à ma disposition.
13. J'utilise le téléphone avec la permission d'un intervenant.
14. Je n'entre pas dans l'école durant la récréation ou le midi.
15. L'alcool, les drogues, la cigarette et toutes formes d'armes ou d'objets menaçants sont strictement interdits à l'école et sur le territoire de l'école.
16. Il est interdit de faire à l'école de la vente, des échanges ou toutes sortes d'activités de commerce.
17. Je porte des vêtements propres et je m'habille de la tête au pied selon la température.
18. Les camisoles à petites bretelles et les chandails bedaines ne sont pas acceptés. Les bermudas et les jupes ne doivent pas être plus courts que la mi-cuisse.
19. Je ne porte aucun vêtement ou aucune coiffure signifiant la violence (pantalons avec trous ou chaîne, dessins), ni aucun «body piercing». Seul les cheveux de couleurs naturelles sont acceptés.
20. J'apporte pour collation un aliment contenu dans les 4 groupes alimentaires. Les aliments camelotes seront interdits à l'école (gommes, chips, bonbons, liqueurs).

21. Pour les cours d'éducation physique, je dois porter le costume requis que je range dans un sac en tissu. Si je ne peux pas participer au cours, je dois remettre un billet de mes parents. Si c'est pour une période prolongée, je dois avoir un billet du médecin.
22. J'arrive et je sors à l'heure. Si je ne suis pas transporté(e) par autobus, je dois quitter l'école immédiatement et me rendre à la maison sans délai.

### **Aux utilisateurs du transport scolaire**

1. Je me hâte d'aller prendre mon rang vis-à-vis l'arrêt de mon autobus.
2. Il est interdit de prendre un autre autobus que celui qui m'est assigné ou de descendre ailleurs qu'à mon arrêt habituel, à moins d'avoir un billet de mes parents. Par conséquent, mes parents devront aviser le régisseur des Services du transport de la C.S.H. (732-6561). De même, je dois prendre mon autobus uniquement au débarcadère de l'école.
3. Dans l'autobus, je suis ponctuel, calme, poli et obéissant. Je demeure assis jusqu'à mon arrivée. J'utilise un bon langage, je parle à voix modérée et je respecte les règles de fonctionnement données par le conducteur.

## POUR TOUTE FORME DE VIOLENCE

La violence physique ou verbale telle que bagarre, menace et impolitesse envers un intervenant entraîne des conséquences sévères.

## CONSÉQUENCES AUX MANQUEMENTS (Saint-Viateur)

**Le non-respect des règlements de l'école entraîne des sanctions.**

L'approche préconisée se veut graduée

En début d'année, je me vois remettre un permis de conduite assorti de quinze (15) points.

Lorsque je commets une faute et après avoir été averti(e), je reçois un manquement et je perds des points. Le manquement est envoyé à mes parents pour qu'ils en prennent connaissance. La perte de tous mes points m'amène à une suspension de cours pour une durée d'un à deux jours avec des travaux en mathématique et en français à effectuer à l'école. Avant mon retour en classe, je me présente au bureau de la direction avec mes parents pour faire le point sur mon comportement et les améliorations à y apporter.

Dans le cas d'une bataille, cela entraîne une expulsion d'un à deux jours avec des travaux à faire à l'école.

À mon retour en classe, un deuxième permis d'une valeur de 7 points m'est remis.

Une deuxième suspension pour perte de permis m'amène une suspension avec des travaux à faire à la maison. Au retour avec mes parents, des mesures seront mises en place pour que la situation ne se reproduise plus. (Plan d'intervention adapté).

Le respect du «permis de conduite» permet d'obtenir des récompenses intéressantes. À tous les mois, les élèves dont le permis est intact vivent une période d'activité récompense. Au retour de Noël, une remise maximum de deux (2) points est faite au permis.

Vers le début de juin, avant les sorties récompenses, une autre remise maximum de quatre (4) points est faite de nouveau. Après cette remise, les élèves dont le permis est intact bénéficient d'une sortie récompense.

En concertation avec les professeur(e)s concerné(e)s, la direction de l'école peut remettre des points à des élèves en cours d'année, si ceux-ci se sont amendés pendant une période de temps significative. Cette mesure pourra permettre d'encourager certains élèves qui travaillent fort pour s'améliorer.

**\*\*\*L'école s'attend à une grande collaboration des parents pour résoudre le problème et assurer le suivi.**

Approuvé: 1. Les professeurs en assemblée générale le 08-04-18  
2. Le conseil d'établissement le 08-05-20

---

Mon nom est \_\_\_\_\_ . Je suis une personne unique qui a toutes sortes de talents; j'ai la capacité, l'habileté et la connaissance pour que les choses aillent bien autour de moi. S'il vous plaît, corrigez-moi si je fais des erreurs. Ça va me permettre de m'améliorer, mais surtout ne me cataloguez pas, ne m'étiquetez pas parce que j'ai le profond désir de réussir dans la vie.

Mes parents ont pris connaissance de ce guide de la vie à l'école et sont prêts à en discuter avec moi à l'occasion.

Ma signature : \_\_\_\_\_

Celle de mes parents : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Mon appréciation :

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_